

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mardi 12 mars 2019 à 20 heures en mairie, en séance publique,
sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2019 (*date de télétransmission*)
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Quorum : 8

Etaient présents : Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE, Corinne CHESSEL, , Paul JACQUIER-DURAND, Patrice BLOMME, Evelyne JACQUIER-TREBOUX, Dominique THIOLLAY, Eric BAILLOT, Gérard CALMUS

Etaient absents : Philippe FARIZON, Jérémy BAILLIF

Etaient excusés : Guillaume SAILLY, Isabelle COLLOMB

Avait donné pouvoir :
- Guillaume SAILLY à Georges COLLOMB

A été élu secrétaire de séance : Dominique THIOLLAY

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 heures.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré
Et vote à mains levées,

Programme de travaux pour l'aménagement des espaces publics et voiries aux abords du centre historique d'Yvoire - Approbation de l'avant-projet de travaux 1^{ère} tranche 2019 et demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie

Par délibération en date du 13 mars 2018, en suivi de la visite reçue de M. Brice HORTEFEUX en qualité de Vice-Président de la Région AUVERGNE RHONE-ALPES délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats, le Conseil Municipal avait souhaité présenter la candidature de la Commune d'YVOIRE à l'appel à projets 2018 « Villages Remarquables » initié par la Région pour la première fois en direction des villages rhônalpins labellisés « Plus Beaux Villages de France », s'agissant pour la commune de présenter le projet programmatique de travaux élaboré avec le CAUE74 pour l'aménagement et la valorisation paysagère de l'espace public et des voiries aux abords du centre-bourg historique.

Cependant le dossier communal présenté, qui concernait une 1^{ère} phase de travaux portant sur les rues de Feycler, des Terroz et de la Porte de Nernier, n'a pu être retenu au titre de l'appel à projets 2018 car, a rappelé la Région dans son courrier du 18 juin 2018, condition sine qua non « *les travaux doivent débiter au plus tard dans les six mois après l'attribution et doivent être prouvés par la communication d'un ordre de service* ». Or ce n'était évidemment pas possible puisque l'engagement raisonnable de la 1^{ère} tranche de travaux ne pouvait être envisagé qu'à l'automne 2019 après que fut désigné durant l'été 2018 le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre permettant alors la réalisation détaillée des études techniques de projet et la détermination précise des différentes phases de travaux à programmer pour leur réalisation entre l'automne 2019 et le printemps 2024, ce type de gros travaux ne pouvant être effectués que durant les périodes hivernales hors saison touristique à Yvoire.

Toutefois la Région ajoutait que le dossier d'YVOIRE pourrait être réexaminé lors de l'édition 2019 de l'appel à projets « Villages Remarquables », précisant que cet appel à projets a vocation à être renouvelé annuellement. Pour cette raison, il est important que la commune se positionne sur un calendrier prévisionnel de réalisation de l'ensemble du programme pluriannuel des travaux projetés dans les 4 à 5 ans qui viennent, aux fins de construire dès maintenant un projet de partenariat financier fort avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES au titre de son action en faveur des Villages Remarquables, d'une part ; avec le Département de la HAUTE-SAVOIE dans le cadre de son plan départemental Tourisme, d'autre part. S'agissant de l'appel à projets régional 2019 « Villages Remarquables » les dossiers de candidatures devront être déposés par les communes concernées pour le 15 mars 2019 au plus tard.

M. le Maire a donné présentation du dossier d'avant-projet global de travaux tel qu'élaboré par le cabinet de maîtrise d'œuvre ADP DUBOIS/CAP VERT concernant l'ensemble des espaces publics, places et voiries qui seront à réaménager et valoriser dans le cadre du programme de l'opération, l'enveloppe globale estimative du coût de l'opération ayant été réévaluée au montant de 4 700 000 euros hors taxes par rapport à l'estimation initiale qui était de 4 250 000,00 euros hors taxes. Cette augmentation du coût prévisionnel de l'opération globale est justifiée par l'élargissement du périmètre d'étude et de travaux à l'espace du parc de stationnement « Les Jardins » jouxtant la rue de Feycler, ainsi que l'intégration de l'éclairage public et de l'arrosage.

Puis sont exposés les éléments retenus pour constituer la première tranche de travaux à réaliser durant la prochaine période de basse saison touristique, **c'est-à-dire entre octobre 2019 et avril 2020**. Cette première tranche du programme concerne les espaces et voiries publiques définis ainsi qu'il suit :

- **secteur 1 :** traitement de l'ensemble de la **Place de la Mairie** (espace au Nord du bâtiment de la Mairie) et **amorce de la rue des Terroz** (au dossier dite chemin des Remparts) jusqu'en limite de la placette de l'ancien lavoir sous les Remparts ;

- coût prévisionnel des travaux 438 648,80 € H.T.

- **secteur 2 :** traitement de la **rue de Feycler** entre le giratoire du Pré Ponce et la Place de la Mairie.

- coût prévisionnel des travaux 318 139,86 € H.T.

représentant un coût prévisionnel total pour les secteurs 1 et 2 au montant hors taxes de 756 788,66 euros hors taxes,

et une dépense subventionnable éligible à l'AAP n° 1 AURA 2019 au montant de 548 191,25 euros hors taxes, certaines dépenses n'étant pas retenues par la Région comme les acquisitions, les travaux de terrassement ou encore ceux relatifs à l'assainissement, l'adduction d'eau potable et les eaux pluviales, ...

- secteur 3 : Parking Les Jardins

Dans le cadre de la réalisation de la première tranche ferme de travaux, est proposé de rattacher en périmètre complémentaire l'espace du parc de stationnement municipal « Les Jardins » jouxtant la rue de Feycler pour le retraitement de ses sols, en suivi du réaménagement (en voie d'achèvement cet hiver) du bâtiment abritant sur le même site les bureaux du service des parkings. Le financement des travaux du secteur 3 sera pris en charge en totalité par la commune, maître d'ouvrage au budget annexe du service des parkings.

- coût prévisionnel des travaux « P Les Jardins »..... 201 393 70 € H.T.

Au final le coût estimatif prévisionnel pour le lancement de la procédure de consultation des entreprises est donc évalué au montant total de 958 182,36 euros hors taxes correspondant au projet de travaux 1^{ère} tranche pour l'aménagement et la valorisation paysagère des espaces publics et voiries aux abords du centre historique.

Est indiqué que la participation de la Région pourrait représenter jusqu'à 50 % du montant des dépenses retenues éligibles dans une limite maximale de 200 000 euros.

S'agissant d'une aide financière à solliciter du Département de la Haute-Savoie au titre des crédits 2019 affectés à son plan départemental Tourisme ayant pour objectif stratégique notamment de valoriser les potentialités des territoires hors stations de ski ; de développer des offres de mobilité collectives et douces ou encore de valoriser les activités de pleine nature, M. le Maire propose de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, escomptant a minima une aide financière d'équipement de 200 000 euros à l'équivalent escompté de la Région AURA, en considération du montant de la dépense totale prévisionnelle d'investissement de 756 788,66 euros hors taxes correspondant aux secteurs 1 et 2, le secteur 3 restant hors demande de subventionnement.

M. Gérald CALMUS, Conseiller Municipal a rappelé l'importance de vérifier, dans le cadre des études préalables de projet en cours, si la garantie d'une bonne coordination de tous les services gestionnaires de réseaux secs et humides est donnée par la maîtrise d'œuvre, s'agissant notamment d'associer les Sociétés ENEDIS et ORANGE à l'opération au cas du besoin de déplacement de leurs réseaux primaires sous voirie.

Enfin M. le Maire a précisé que les travaux de la première tranche nécessiteront le déplacement provisoire du Monument aux Morts de son emplacement actuel.

Sur la proposition de M. le Maire,
A l'unanimité,

A APPROUVE le dossier de l'avant-projet global de travaux et ses orientations proposés, tant sur le plan technique que financier, pour l'aménagement des espaces publics et voiries aux abords du centre-bourg historique dont la réalisation doit se dérouler par tranches successives suivant programme pluriannuel d'investissement entre 2019 et 2024 ;

A APPROUVE les éléments proposés au dossier d'avant-projet relatifs à la 1^{ère} tranche ferme de travaux qui sera à engager sur le terrain à partir du 15 octobre 2019, pour une durée d'exécution de cinq mois, portant sur les secteurs 1, 2 et 3 sus définis, représentant un montant global de travaux évalué au montant de 958 182,36 euros hors taxes ;

A SOLLICITE dans le cadre du financement de la 1^{ère} tranche de travaux, une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de la Haute-Savoie au titre des crédits affectés au Plan départemental Tourisme 2019 sur la base d'une dépense subventionnable arrêtée au montant de 756 788,66 euros hors taxes correspondant aux travaux à exécuter pour les secteurs 1 et 2 sus définis ;

A SOLLICITE de la Région AUVERGNE – RHONE-ALPES dans le cadre de son appel public à projet n° 1 2019 en faveur des Villages Remarquables une subvention maximale au montant de 200 000,00 euros sur la base d'une dépense d'investissement éligible évaluée au montant de 548 191,25 euros hors taxes relativement aux travaux d'aménagement à réaliser aux secteurs 1 et 2 sus définis ;

A DONNE son accord pour le financement du projet 1^{ère} tranche de travaux comportant les secteurs 1, 2 et 3 selon le plan pressenti proposé, savoir :

- au budget Principal 2019

Coût estimatif des travaux – secteurs 1 et 2	756 788,66 € H.T.
- Subvention AURA « Villages Remarquables » APP 2019.....	200 000,00 €
- Subvention CD74 « Plan Tourisme » 2019	200 000,00 €
- Autofinancement Commune fonds propres	356 788,66 €

- au budget Annexe « Parcs de stationnement municipaux » 2019

Coût estimatif des travaux – Secteur 3 P Les Jardins » 201 393 70 € H.T.

Financement 100 % par Commune au budget annexe concerné assujetti à TVA.

M. le Maire a mandat pour l'exécution de la présente décision notamment s'agissant de déposer dans les délais prescrits les dossiers de demandes de subventions respectivement, auprès de la Région AURA en réponse à son appel à projets 2019 « Villages remarquables », YVOIRE étant titulaire du label « Plus Beau Village de France » ; et auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Tourisme, YVOIRE étant dénommée « *commune touristique* » suivant arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2016 en vigueur.

Construction de la Maison des Associations – Marchés de travaux et demande de subvention départementale 2^{ème} tranche sur les crédits des CDAS 2019

En application de la délibération du 16 octobre 2018 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le montant définitif prévisionnel des travaux pour la construction de la Maison des

Associations et a donné mandat au Maire pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence selon procédure adaptée ainsi qu'autorisation de signature des marchés publics afférents,

Les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises à l'issue de la procédure comme il suit par le Pouvoir Adjudicateur :

N°	LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT DU MARCHE DE TRAVAUX H.T
1	TERRASSEMENTS - VRD	LEMAN TRAVAUX PUBLIC	47 173,30
2	GROS ŒUVRES	GILETTO SAS	129 804,96
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SAS FAVRAT CONSTRUCTIONS	187 375,34
4	METALLERIE - SERRURERIE	SINFAL	4 875,00
5	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	FROSSARD Menuiserie	60 653,37
6	PEINTURE EXTERIEURE - ENDUIT DE FACADE	PLANTAZ	19 651,00
7	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	SEDIP	29 507,80
8	CHAPES - CARRELAGES - FAIENCES	SARL GABRIELI	36 150,90
9	MENUISERIE INTERIEURE	VERGORI ET FILS	26 290,00
10	PEINTURE INTERIEURE	PLANTAZ	9 473,00
11	REVETEMENTS DE SOL	SOCIETE CHABLAISIENNE	4 374,50
12	CHAUFFAGE - SANITAIRE	MEYRIER SAS	69 305,00
13	VENTILATION - TRAITEMENT D'AIR	MEYER VENTILATION	26 273,10
14	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SPIE	49 905,68
		TOTAL euros	700 812,95

Il est prévu que le chantier s'ouvre sur le terrain à dater du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 13 mois.

Le plan de financement de ce programme de travaux pour la création de la Maison des Associations est ci-après rappelé :

- Coût total de l'opération : 880 000,00 euros hors taxes

- Financé selon le plan pressenti suivant :

- Subvention Etat (DETR 2018)133 035 € *promesse reçue* ;

- Subvention CD74 (fonds CDAS)..... 200 000 € *promesse reçue de 100 K€ au titre de 2018*)

- Subvention THONON Agglo..... 9 603 € *encaissée* ;

- Subvention Région AURA31 980 € *attendue, dossier déclaré complet* ;

- Autofinancement – Fonds propres 505 382 € *dont 200 000 euros en provenance du produit de la vente aujourd'hui réalisée de la Maison KUNG.*

Entendu cet exposé,

A l'unanimité moins l'abstention de M. Gérald CALMUS,

A PRIS ACTE de l'attribution des marchés de travaux aux entreprises comme rapporté ci-dessus par M. le Maire agissant en qualité de Pouvoir Adjudicateur ;

A CONFIRME le plan de financement présenté et sollicité en conséquence l'octroi d'une nouvelle aide financière du Département de la Haute-Savoie, aussi élevée que possible, sur les crédits CDAS 2019 pour les travaux restant éligibles à un subventionnement dans le cadre d'une seconde tranche d'un montant de 500 000,00 euros hors taxes pour la création de la Maison des Associations sur le site sportif et de loisirs des Chenallets à YVOIRE.

M. le Maire a autorisation de signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Approbation d'une convention de partenariat avec le L.I.E.N pour l'année 2019

Considérant les termes de la convention de partenariat proposée à la Commune d'YVOIRE par l'association loi 1901 Léman Initiative Emploi Nature (L.I.E.N.), association d'insertion sociale et professionnelle locale à but non lucratif participant au développement du territoire en proposant notamment aux collectivités territoriales, lesquelles adhèrent de facto à ses valeurs, de la soutenir en faisant appel à ses services par l'achat d'heures d'insertion pour la réalisation de chantiers pédagogiques en environnement ;

Considérant que la convention serait conclue pour la durée de l'année civile et engagerait la commune à faire appel à l'association pour des travaux a minima pour un montant de dépense fixé à 3 000,00 euros et un maxima fixé à 15 000,00 euros ; que l'association serait ainsi indemnisée de ses interventions ponctuelles par une subvention équivalente versée par la commune sous forme d'appel de fonds ;

Considérant le budget communal ;

Considérant les besoins de travaux d'entretien des espaces verts communaux ouverts au public pour l'année 2019 ;

Sur la proposition de M. le Maire,

A l'unanimité,

A APPROUVE la convention à passer avec l'association loi 1901 Léman Initiative Emploi Nature dont le siège social se situe 135 chemin de l'Effly à Sciez (74140) selon les termes du projet proposé.

M. le Maire a autorisation de signature de tous pièces utiles à l'exécution de la présente décision dans la limite maximale d'un crédit de subvention fixé à 15 000,00 euros pour la seule année 2019.

Autorisation de location temporaire à un tiers privé d'un local communal en nature d'entrepôt

Vu la demande de location temporaire d'un espace du bâtiment communal vacant de la maison « Marie BULLAT » sise grande rue Paul Jacquier à Yvoire, suivant les termes du courrier reçu de M. Joël BOUVET le 11 mars 2019 ;

Sur la proposition de M. le Maire,

A l'unanimité,

A AUTORISE à M. Joël BOUVET pour un besoin personnel de stockage de produits en lien avec son activité commerciale située rue des Boulangers à YVOIRE, et pour la seule durée de la saison touristique 2019, la location temporaire d'un espace vacant de la maison communale

« Marie BULLAT » moyennant le paiement d'un loyer unique forfaitaire au montant de mille euros nets (1000 €).

La mise à disposition ira du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 inclus. Une convention précisera les modalités de cette mise à disposition notamment s'agissant de l'exigence de libérer totalement les lieux occupés au terme de la période locative convenue avec remise des clefs au bailleur. M. le Maire a autorisation de signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Communications de M. le Maire

- a donné information des dernières modalités mises en œuvre pour la bonne organisation sous la compétence de THONON Agglomération de la collecte des déchets commerciaux et ménagers sur le territoire communal et notamment s'agissant du secteur intra muros ;
- a rendu compte de l'information diffusée auprès des établissements commerciaux locaux s'agissant des modalités de fonctionnement et abonnements proposés concernant les parcs de stationnement municipaux ;
- a indiqué que le vernissage de l'exposition de rues « Les Fantômes du Léman » à Yvoire est prévue le 19 juillet 2019 à l'occasion de l'ouverture de la seconde présentation qui sera faite durant l'été au public des différents tableaux dont l'un rappellera, à l'initiative de la commune, le terrible naufrage de la Sainte-Odile du 7 août 1970 au large d'Yvoire ;
- a fait part de la proposition d'aménagement d'un espace de jeux sur les terre-pleins du port de plaisance Ouest portée par madame Valérie BAUD-LAVIGNE, Maire-Adjointe ;
- a porté à connaissance le projet de la Municipalité pour l'installation d'un petit chalet sur l'espace des quais du port de plaisance Ouest qui offrirait aux habitants adeptes de la pratique du paddle la possibilité d'y entreposer ce matériel.

**Vu le Maire,
Jean-François KUNG**

